

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE DES MICRO, PME ET ACCES AU FINANCEMENT EN GUINEE (PRECOP)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un cabinet/bureau en charge d'évaluer les besoins des IMF en mis et d'implémenter la mise en place du SIG Mutualisé sous la direction de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)

Date de début : 14 décembre 2020

Date limite : 04 janvier 2021

I. CONTEXTE

Le Gouvernement guinéen s'est engagé à intensifier ses efforts pour créer les conditions nécessaires à l'émergence d'un secteur privé national adossé à un tissu de Petites et Moyennes Entreprises compétitives capables de générer des emplois valorisants, créer de la richesse et de l'innovation dans les secteurs d'activités et chaînes de valeurs prioritaires fixées dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Cette priorité du gouvernement correspond aux constats établis dans le cadre du Diagnostique Systématique Pays du Groupe de la Banque mondiale, qui oriente les interventions de l'institution au sein du Cadre de Stratégie Pays.

Ainsi le Gouvernement de la République de Guinée a obtenu un financement de 30 millions de dollar \$ de l'Association internationale de développement (IDA) dans le cadre du Projet de Renforcement de la Compétitivité des PME et Accès au financement en Guinée (PRECOP) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce fonds pour effectuer les paiements au titre du recrutement d'un Cabinet/bureau en charge d'évaluer les besoins des IMF en mis et d'implémenter la mise en place du SIG Mutualisé sous la Direction de la BCRG

II. PRESENTATION DU PRECOP

Le Projet de Renforcement de la Compétitivité des PME et Accès au financement (PRECOP) est une opération du Groupe de la Banque mondiale dans le développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) en Guinée. Il fait suite au projet PAPME (Projet d'Appui au Financement des Micro Petites et Moyennes Entreprises - MPME) qui s'est clôturé en Décembre 2017. L'objectif du nouveau projet PRECOP est de « soutenir le développement, la croissance, et l'accès aux financements des Micro, Petites et Moyennes Entreprises - MPME ».

Le projet se concentrera sur Conakry sur une période de 5 ans. La réalisation de l'objectif de

développement du projet s'articule autour de quatre (4) composantes :

Composante 1 : Appui à l'entrepreneuriat et au développement des MPME

L'objectif de cette composante est de renforcer la capacité des Micro, Petites et Moyennes Entreprises - MPME à se développer, à créer des emplois et de la richesse, et à contribuer efficacement à l'inclusion socio-économique des jeunes et des femmes.

Composante 2. Appui au renforcement de l'infrastructure financière

L'objectif de la seconde composante est de financer des infrastructures financières essentielles afin d'encourager l'accès des Micro, Petites et Moyennes Entreprises -MPME au financement. Le renforcement de l'infrastructure financière de la Guinée améliorera l'accès de toutes les entreprises aux crédits, avec un impact plus important pour les MPME qui font davantage face aux problèmes d'opacité et d'asymétrie d'information.

Composante 3. Mettre en place des services financiers adaptés aux MPME

L'objectif de la troisième composante est de mettre en place un mécanisme de couverture de risque de portefeuille qui incitera les institutions financières participantes (IFP) à octroyer des prêts aux PME éligibles.

Composante 4 : Gestion et suivi de Projet

Cette composante appuiera l'Unité d'Exécution du Projet (UEP) et fournira des ressources afin de renforcer ses capacités en matière de passation de marché, gestion financière, communication, suivi et évaluation, par le biais de services consultatifs pertinents.

Etat des lieux

Le secteur de la microfinance est très concentré et fait face à d'importants défis. Ce secteur se compose de 10 coopératives de crédit (catégorie 1), de 10 organisations d'épargne et de crédit concentrées sur un groupe cible (par exemple, la microfinance rurale) (catégorie 2) et de cinq (5) établissements de microfinance types ouverts (ONG et associations). Tous sont réglementés par la BCRG. En 2017, les IMF ont mobilisé un total de dépôts d'épargne de 336 milliards de francs guinéens (soit 37 millions de dollars EU) (20 pour cent de plus qu'en 2016) et un portefeuille d'encours de crédit de 316 milliards de francs guinéens (soit 34 millions de dollars EU) (taux de 29 pour cent supérieur à celui de 2016). Le secteur de la microfinance est concentré dans quatre grandes IMF (Crédit rural de Guinée, qui représente à lui seul environ 60 pour cent du marché, Cofina, Finadev et Yete Mali) qui totalisent 90 pour cent de la clientèle, 96 pour cent des dépôts et 87 pour cent de l'encours du crédit en 2016. La situation actuelle du secteur de la microfinance est caractérisée par un rebond, à la suite de la crise Ébola qui avait dévasté le secteur de la microfinance, en particulier les petits établissements. Dans les zones affectées, toutes les petites IMF ont fortement réduit leur interaction avec les clients en 2014 et 2015, cessant à la fois les recouvrements et les avances. Malgré la reprise, le secteur fait face à plusieurs défis, notamment des contraintes de financement, des coûts opérationnels élevés, des systèmes d'information et de gestion déficiente, ainsi qu'une capacité et une expertise de gestion limitées.

Dans le secteur de la microfinance, l'absence de systèmes d'information de gestion automatisés et performants entrave la capacité des IMF à adopter la numérisation de leurs opérations. Néanmoins, du fait de l'important potentiel en termes de portée de ces établissements - les IMF en Guinée sont des contributeurs essentiels à l'accès au crédit avec 415 milliards de francs guinéens de prêts accordés au secteur privé - leur contribution à l'accès au financement pour les MPME est entravée par l'absence de modernisation des opérations de front office et de back office. La plupart des MPME connaissent des difficultés financières et n'ont pas la capacité d'investir dans d'autres modes de prestation novateurs.

Le Projet de SIG mutualisé

Le Projet SIG mutualisé est prévu par la Composante 2 du PRECOP et relève plus précisément de la Sous-composante portant sur la Numérisation des activités des IMF

Ce Projet est justifié par le fait que des IMF ne disposent pas de SIG informatisé et performant, ce qui limite leurs capacités à intégrer des services mobiles et de passer à la numérisation. Ce manque contribue également à la défaillance des contrôles internes et à certains manquements dans l'envoi des différents reporting aux autorités de supervision et de tutelle, ce qui est généralement à l'origine des certains des problèmes de gouvernance rencontrés par le secteur de la microfinance ces dernières années. Cependant, sans soutien externe, la plupart des petites et moyennes IMF ne peuvent acquérir un SIG automatisé et manquent de ressources humaines qualifiées pour le gérer. C'est en ce sens que le Projet financera un SIG mutualisé, hébergé à l'ATS et qui peut être utilisé à distance par les IMF participantes. Ce SIG à usage partagé sera ouvert à toutes les IMF souhaitant externaliser ce service et sera lié à un programme de renforcement des capacités. Les principales activités envisagées sont les suivantes :

- La sélection des IMF souhaitant adhérer au Projet SIG ;
- La définition des besoins des IMF et des fonctionnalités et spécificités du SIG à mutualiser ;
- L'acquisition du Logiciel "Core Banking" et son adaptation au contexte local ;
- La mise en place de l'infrastructure d'hébergement du SIG et de sa gestion ;
- L'équipement du système en matière de réseau et de télécommunication ;
- L'acquisition des équipements et matériels des IMF ;
- L'opérationnalisation et l'exploitation du SIG ;
- Les renforcements de capacités.

Par la suite, le processus d'acquisition du « Corebanking » est à lancer. Sur la base des fonctionnalités et spécificités recherchées, un appel d'offre sera lancé en vue de la sélection du SIG à mutualiser. Des réflexions préalables devront être menées avec des IMF, à priori, les critères de sélection du SIG devront considérer divers aspects : le temps nécessaire à l'opérationnalisation, les coûts d'acquisition, l'adaptation au contexte des IMF et aux exigences légales et réglementaires, les charges de maintenance, la flexibilité vis-à-vis des besoins spécifiques des IMF, l'intégration de la finance digitale et la disponibilité d'une version SaaS du SIG.

Par ailleurs, afin d'assurer la viabilité technique, opérationnelle et financière du Projet, il est capital de bien préparer et de considérer plusieurs aspects relevant des infrastructures d'hébergement du SIG mutualisé ; le bâtiment qui va loger l'équipe dédiée, la salle de serveur, la salle de formation et tous les équipements et matériels nécessaires pour la mise en œuvre du Projet et sa pérennisation.

La BCRG devra approfondir la gouvernance du système et le renforcement de capacité des IMF. Un Groupe de travail sera constitué en ce sens. Une assistance technique est à recruter afin d'accompagner la BCRG et le Groupe de travail dans le pilotage du Projet.

Sur le plan opérationnel, une équipe dédiée est à mettre en place afin d'assurer l'opérationnalisation et la gestion du système. Des actions de renforcement des capacités sont à prévoir au niveau central et au niveau des IMF adhérentes, notamment en matière de contrôle interne et de gestion financière auprès des IMF.

Toutes les IMF utilisant le SIG partagé bénéficieront d'une assistance technique et d'un accompagnement. Le Projet financera les équipements, les logiciels, l'assistance technique

aux IMF adhérentes sur l'utilisation de la solution et l'équipe en charge de la gestion et de l'opérationnalisation du SIG pendant deux ans. Le SIG partagé aura une équipe entièrement autonome au sein de la BCRG pour la gestion et l'opérationnalisation. Les IMF devront payer des frais d'adhésion et les cotisations pour bénéficier des services. Les frais de contribution des IMF depuis le début permettront au centre de constituer une réserve pour soutenir son activité au-delà de la durée de vie du Projet.

Quant à l'opérationnalisation et à l'exploitation du SIG, le prestataire fournisseur du SIG assurera la mise en place du SIG à deux niveaux ; au niveau de la BCRG, en accompagnant notamment l'équipe dédiée et niveau des IMF adhérentes en accompagnant la direction et le personnel concerné. Des lignes directrices et des fiches d'information pour les IMF sur le contrôle interne et la gestion financière seront élaborées ainsi que des formations sur site.

C'est dans tout ce contexte que le PRECOP nécessite une Assistance Technique qui sera assurée par une firme pour accompagner la BCRG, les IMF participantes et le Groupe de travail, pendant la mise en œuvre du Projet SIG mutualisé.

III. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'Assistance Technique qui sera une firme aura comme principale mission « d'accompagner la BCRG dans le pilotage du Sous-Projet SIG mutualisé en vue d'une bonne fin de mise en œuvre. Elle assurera en particulier à bien cerner, les aspects techniques, technologiques et juridiques, notamment concernant l'adhésion des IMF au SIG, la sélection du SIG à mutualiser, l'adaptation du SIG au contexte local, son opérationnalisation jusqu'à la phase d'exploitation.

Durant la mise en œuvre du Projet, elle assurera l'identification des opportunités et risques liés à la gestion et à la pérennisation du SIG mutualisé (maîtrise des risques, développement, viabilité, ...). Il en est de même de l'identification des pistes d'amélioration permettant davantage au Projet de contribuer à l'objectif de développement du PRECOP.

LES MISSIONS DE L'ASSISTANT TECHNIQUE

L'Assistance Technique aura comme missions spécifiques d'accompagner la BCRG à travers les principales phases suivantes :

Phase I : La sélection des IMF souhaitant adhérer au Projet SIG et cadrage des services que le SIG mutualisé offrira : en particulier la mise en place des conventions qui lieront les IMF au Projet

Phase II : Le choix du SIG

Phase III : L'adaptation du SIG au contexte local

Phase IV : Le cadrage de la gouvernance du SIG, son opérationnalisation et son exploitation

Phase I : La sélection des IMF souhaitant adhérer au Projet SIG mutualisé et cadrage des services que le SIG mutualisé offrira :

- Déterminer en concertation avec les IMF sélectionnées, avec le régulateur du secteur, la nature des services que le SIG mutualisé devra fournir en priorité aux IMF membres. Ces services doivent être en respect des règles établis par le régulateur et peuvent être entre autres : le traitement de l'ensemble des données relatives aux membres de l'IMF de même que l'ensemble des données comptables ; la préparation de tous les rapports financiers requis par la loi, en plus d'une série de rapports de gestion ; la préparation d'un tableau de bord mensuel ; etc.
- Déterminer les tarifications des services qui seront offerts par le SIG mutualisé sur la

base d'un plan de soutenabilité du Projet sachant que le PIFM soutiendra l'étape de mise en place ainsi que l'accompagnement sur une période déterminée.

Phase II : Le choix du SIG :

- Etablir les termes de références en vue de l'acquisition du SIG ainsi que les besoins de formations relatives à l'utilisation des outils et logiciels informatiques.
- Rédiger les cahiers de charges en considération que l'objectif est d'amener les IMF à opérer en temps réel dans un navigateur (ce qui suppose l'interconnexion des points de service) , avoir un mode opératoire offline temporaire (voire permanent avec envoi de données périodique) pour certains points de service ruraux, être interfacé avec les déclarations auprès de la Banque Centrale (Centrale des risques, Centrale des comptes, bureau d'information sur le crédit, ...), être connecté au système automatisé de compensation et règlement, au switch national de paiement, assurer de façon systématique les déclarations auprès de l'autorité de supervision. Il est également considéré la mise en place et la gestion d'une base de données sur le secteur de la microfinance par l'BCRG.
- Assister dans la gestion de l'appel d'offres, notamment en cadrant les questions d'ordre techniques.
- Assister dans la sélection en proposant les grilles de critères et en favorisant l'analyse des propositions pour faciliter les décisions

Phase III : L'adaptation du SIG au contexte local :

- Assister les travaux de réception provisoire du SIG selon l'option retenue, la qualité de la connectivité et les performances des matériels du SIG. L'Assistant Technique aura à déterminer en particulier les critères qui détermineront la réception définitive du SIG et qui permettront à la BCRG d'affirmer une parfaite opérationnalisation du système.
- Assister dans le suivi des travaux et l'adaptation du SIG au contexte local, notamment par rapport à son interfaçage aux différentes plateformes gérées au niveau de la Banque Centrale et de l'autorité de supervision des IMF : BSA, Centrale des risques, Bureau de crédit, Système automatisé de compensation et de règlement, Switch national de paiement.
- Vérifier les règles en vigueur en Guinée sur les données de la clientèle notamment, leur stockage sécurisé et confidentiel, etc.

Phase IV : Le cadrage de la gouvernance du SM, son opérationnalisation et son exploitation

- Contribuer au cadrage de la gouvernance et à l'élaboration du Plan d'affaire du SIG mutualisé.
- Développer les conventions de partenariat à mettre en place avec les IMF participantes.
- Conseiller durant le processus de mise en place de l'équipe dédiée : Elaborer les TDR par poste, recrutement et sélection, ...
- Conseiller dans l'instauration de l'ensemble des infrastructures d'accueil du SIG mutualisé : le bâtiment, sa localisation, ses bureaux, la mise aux normes de la salle de serveur et de la salle de formation/informatique,
- Conseiller dans le processus d'acquisition des matériels et équipements informatiques : Définir les spécifications techniques et contribuer à l'élaboration des dossiers d'appel d'offre ;
- Assurer le suivi de la mission du prestataire fournisseur du SIG : phase test, opérationnalisation et phase d'exploitation,
- Elaborer et proposer un plan de renforcement de capacité.

1. PROFIL DE L'ASSISTANCE

L'assistance technique sera réalisée par une firme justifiant d'une expérience avérée dans la réalisation de mission similaire en matière d'accompagnement dans la mise en œuvre de Projet de SIG mutualisé pour les IMF (sélection des IMF, choix du SIG, adaptation du SIG au contexte local, gouvernance du SIG, opérationnalisation du SIG) et disposant des ressources compétentes à cet effet.

Pour mener à bien et à terme la mission, la firme proposera une équipe composée de trois personnes ressources compétentes dont, un Chef de mission en tant qu'Assistant technique principal, un Assistant Informaticien et un Assistant juridique. Les intervenants dont les curricula vitae doivent être communiqués préalablement doivent tous maîtriser la langue française écrite et parlée, ils devront respectivement répondre aux profils ci-après :

Pour l'Assistant technique principal :

- Un Expert international confirmé ; de formation universitaire (bac+5 au moins) en Finances, Economie, Gestion ou équivalent ;
- Disposer d'au moins 15 années d'expériences dans le secteur financier/la microfinance/la finance inclusive ;
- Avoir une bonne connaissance de la digitalisation du système financier et de l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTICs) au service de l'inclusion financière ;
- Avoir une bonne connaissance des SIG existants sur le marché international et qui sont usités et connus surtout dans le monde de la microfinance ;
- Avoir une connaissance de l'environnement du SIG des IMF et du système financier guinéen ;
- Disposer des expériences similaires réussies dans le cadre d'un Projet sous financement de la Banque Mondiale.

Pour l'Assistant Informaticien :

- Titulaire d'un diplôme supérieur en informatique, de niveau de maîtrise au minimum ;
- Avoir au moins 10 années d'expériences professionnelles dans le domaine de l'informatique ;
- Disposer des expériences réussies dans le domaine du système d'information de gestion d'établissements de crédit ;
- Avoir une bonne connaissance de la digitalisation du système financier et de l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) au service de l'inclusion financière.

Pour l'Assistant juridique :

- Titulaire d'un diplôme supérieur (bac+5 au moins) en Droit, Finance, Economie, Gestion ou équivalent ;
- Disposer d'au moins 10 années d'expériences professionnelles dans le domaine du droit des affaires ;
- Avoir une connaissance des cadres légaux et réglementaires régissant, le système financier, les activités d'émission de monnaie électronique et l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Ainsi, l'intervention de l'Assistant Technique s'étalera sur une période d'un an à compter de la date de signature du contrat. Le calendrier étant encore prévisionnel, le Consultant devra rester flexible à tout éventuel réajustement.

Par ailleurs, l'Assistant Technique devra prévoir les ressources et techniciens nécessaires pour réaliser la mission selon le planning indiqué ci-dessus.

Le Chef de Projet et les experts doivent justifier d'un temps de présence effective à Conakry d'une durée égale à au moins les ½ du mandat total.

METHODE DE SELECTION

Le cabinet sera sélectionné suivant la méthode de Qualification des consultants (QC) conformément aux dispositions définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque Mondiale de juillet 2016 révisé en novembre 2017 et Août 2018.

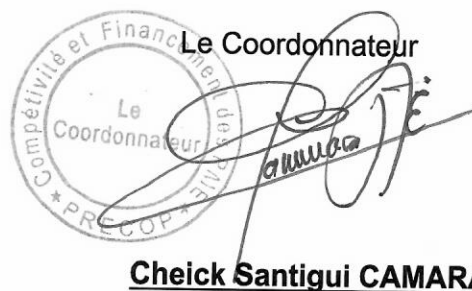
IV. DUREE DU CONTRAT :

Le contrat aura une durée d'un (1) an.

V. DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les manifestations d'intérêt devront être déposées physiquement sous plis fermés au plus tard le 04 Janvier 2020 à 12 heures 30mn à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux heures suivantes. Projet de Renforcement de la Compétitivité des PME et de l'Accès au Financement (PRECOP), sis au Quartier Petit Simbaya à 150 m du CMC Flanboyant dans l'enceinte de la Direction Nationale des PME au 1^{er} étage – Commune de Ratoma Tél : 622 623 100 / 622 18 19 38

- ❖ Du lundi au jeudi : de 9 heures à 16 heures 30 minutes
- ❖ Le vendredi : de 9 heures à 13 heures.

Le Coordonnateur
Cheick Santigui CAMARA

